Lutter contre les MDMD

Exercice basé sur un scénario

**Déclaration du Président du Conseil de sécurité des Nations unies**



/

Nations Unies S/PRST/20xx/4

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Conseil de sécurité**

Distr. : Générale

26 M 20xx

Original : Anglais

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Déclaration du président du Conseil de sécurité**

Lors de la 5917e séance du Conseil de sécurité, qui s’est tenue le 26 M 20xx dans le cadre de l’examen par le Conseil de la question intitulée « La question concernant le Carana », le Président du Conseil de sécurité à fait la déclaration ci-après au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité exprime sa vive préoccupation devant la poursuite de la dégradation de l’environnement politique, sécuritaire et humanitaire au Carana, et ses graves conséquences pour la population de ce pays et pour la région. Il déplore les pertes en vies humaines survenues jusqu’à présent et dit craindre que le fait qu’il n’ait pas encore été possible de parvenir à un règlement politique ne cause une nouvelle effusion de sang, et il demande qu’il soit immédiatement mis fin aux hostilités.

Le Conseil de sécurité rend hommage à la Coalition régionale du 8e continent (CRC) pour être intervenue en qualité de médiateur entre les parties et lui demande instamment d’user de son influence pour promouvoir une solution pacifique, en soulignant que la crise au Carana ne peut être réglée qu’au moyen d’une solution politique négociée à la recherche de laquelle toutes les parties, tant celles qui sont impliquées dans le conflit que les parties régionales, doivent prendre une part active.

Le Conseil de sécurité condamne fermement le recours continu à la force pour influer sur la situation politique au Carana et demande que l’on revienne aux principes consacrés dans la Constitution de 1991, et prie instamment toutes les parties de s’entendre sur les termes d’un accord de paix durable qui s’attaque aux causes profondes du conflit et rétablisse la confiance entre les parties.

Le Conseil de sécurité juge préoccupantes les conséquences humanitaires de la crise au Carana. Il appelle la communauté internationale à fournir d’urgence une aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin dans tous les pays de la sous-région qui sont touchés par la crise au Carana. Il appelle également toutes les parties à permettre un accès sans entrave aux populations touchées.

Le Conseil de sécurité condamne la mort de civils innocents et les atteintes aux droits de l’homme au Carana et demande que ces incidents fassent l’objet d’enquêtes en bonne et due forme. Le Conseil demande au Gouvernement et à toutes les autres parties de respecter les droits de l’homme et de prendre immédiatement, avec le soutien de la communauté internationale, des mesures visant à inverser le climat d’impunité, notamment concernant l’utilisation d’enfants dans les conflits armés.

Le Conseil de sécurité se déclare prêt à examiner une participation active des Nations unies, en coordination avec la CRC, y compris au moyen de mesures concrètes qui soient durables et efficaces, pour aider à appliquer un accord de cessez-le-feu effectif et à engager un processus concerté de règlement politique du conflit.

Le Conseil de sécurité continuera de suivre de près la situation au Carana et demeure saisi de la question. »